



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2,
9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), J.J. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, J.M. GIRERD, J.P. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), J.M. FAIVRE

Mandataires : M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), J.L. FOUSSERET, M.N. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, J.C. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), J.Y. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), J.P. MARTIN (à partir du rapport 4.1), J.M. BOUSSET

Délibération n°2010/001193

Rapport n°5.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Nancray - Intérêt communautaire et plan de financement

Aire d'accueil de camping-cars de Nancray - Intérêt communautaire et plan de financement

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

Inscription budgétaire	
Prévision BP 2011 et PPIF 2010-2014 « Aires de Camping-cars »	Montant prévu au PPIF : 300 000 € (enveloppe globale) Montant prévu au BP 2011 : 90 000 €
Sous réserve de l'adoption du BP 2011	

Résumé :

Dans le cadre de l'aménagement progressif d'un réseau d'aires d'accueil de camping-cars sur le territoire du Grand Besançon tel que présenté dans le schéma d'hébergement de plein air validé en Conseil de Communauté du 12 février 2009, il est proposé de :

- déclarer d'intérêt communautaire l'aire d'accueil de camping-cars à créer sur la commune de Nancray, située sur le parking bus du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises,
- valider le plan de financement correspondant afin de pouvoir solliciter des subventions de la part du Département du Doubs (dépôt du dossier avant le 31 octobre 2010) et de la Région Franche-Comté.

L'objectif général est la mise en place opérationnelle de l'équipement pour le printemps 2011.

En concertation avec la commune de Nancray et le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises, il a été convenu que le syndicat, propriétaire du lieu, gèrerait l'équipement. Une convention entre le Grand Besançon et le syndicat portant sur ces deux aspects : mise à disposition du terrain et gestion sera proposée lors d'un prochain Conseil de Communauté.

I. Contexte

Le schéma d'hébergement de plein air du Grand Besançon, qui a étudié l'accueil en camping et l'accueil des camping-cars, a été validé en Conseil de Communauté du 12 février 2009. Sa 1^{ère} étape de mise en œuvre prévoit l'aménagement progressif d'un réseau d'aires d'accueil de camping-cars, implantées sur les lieux stratégiques en termes de développement touristique pour l'agglomération, à savoir :

- 4 aires de stationnement et de services (eau, vidange...) à Besançon, Deluz, Nancray et Osselle,
- 2 aires de stationnement à Montfaucon et Novillars.

Par la création de ces équipements, il s'agit à la fois :

- de répondre à l'attente des camping-caristes qui sont déjà présents sur le territoire, mais qui ne bénéficient pas de points de services pour la vidange de leurs eaux usées notamment,
- de répondre aux objectifs du schéma de développement touristique 2010-2016 validé en Conseil de Communauté du 25 mars 2010 qui vise à accroître les flux touristiques sur le territoire et les retombées sur l'économie locale.

En 2010, priorité a été donnée à la réalisation de l'aire d'accueil de camping-cars de Besançon.

En 2011, en concertation avec la commune de Nancray et le Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises, la 2nde aire d'accueil du réseau du Grand Besançon sera aménagée à Nancray, sur le parking bus du musée.

Il a ainsi été convenu que le syndicat, propriétaire du lieu, gèrerait l'équipement. Une convention entre le Grand Besançon et le syndicat portant sur ces deux aspects : mise à disposition du terrain et gestion sera proposée lors d'un prochain Conseil de Communauté.

II. Déclaration d'intérêt communautaire de l'aire d'accueil de camping-cars de Nancray

Selon ses statuts, le Grand Besançon a vocation à exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes : « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire* ».

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'hébergement de plein air, il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire, au titre de la compétence mentionnée ci-dessus, l'aire d'accueil de Nancray, inscrite au schéma, située sur le parking bus du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises.

III. Incidences de la déclaration d'intérêt communautaire de l'aire d'accueil de camping-cars de Nancray

La déclaration d'intérêt communautaire vient confirmer la répartition des compétences envisagée par la délibération du 12/02/2009, à savoir que le Grand Besançon se charge de l'investissement et délègue la gestion à une commune membre ou autre établissement public.

Les modalités de transfert liées à cet intérêt communautaire sont les suivantes :

- le Grand Besançon devient compétent pour la création de l'aire d'accueil de camping-cars de Nancray,
- le Grand Besançon confie la gestion courante de l'équipement au Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises.

Le Grand Besançon livrera l'équipement pour qu'il soit opérationnel (aire de stationnement et de services dédiée aux camping-cars), puis confiera la gestion au Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises par voie de convention (au titre de l'article L.5216-7-1 du CGCT), à titre gratuit.

D'une manière générale, le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises, en tant que gestionnaire, prend en charge les dépenses et encaisse les recettes liées à la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil de camping-cars.

La convention entre le Grand Besançon et le Syndicat Mixte du musée portera à la fois sur la mise à disposition du terrain et la gestion de l'équipement.

IV. Travaux et calendrier

A/ Travaux

L'aire d'accueil de camping-cars comprend une partie stationnement et une partie services.

Détails de la programmation :

- une quinzaine de places de stationnement,
- une aire de services permettant au minimum :
 - la vidange des eaux grises (vaisselle, cuisine, douche) et des eaux noires (cassette des WC chimiques),
 - le ravitaillement en eau.

L'aire sera ouverte de mars à novembre, comme le Musée des Maisons Comtoises.

La distribution d'eau y sera payante. Un système de borne avec monnayeur à jetons sera installé et les jetons seront en vente au musée ainsi que dans les commerces de Nancray pour un tarif qui reste à fixer.

L'aire de services bénéficiera d'un point poubelles, d'un éclairage public et d'un panneau d'information pratiques pour les camping-caristes.

B/ Planning prévisionnel

Février/mars 2011 : travaux.

Avril 2011 : ouverture de l'aire.

V. Budget et plan de financement

A/ Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'aménagement de l'aire d'accueil de camping-cars de Nancray est estimé à 72 360 € HT, soit 90 000 € TTC.

B/ Plan de financement prévisionnel

Des subventions sont sollicitées auprès du Conseil Régional de Franche-Comté au titre des aides aux Hébergements Touristiques et auprès du Conseil Général du Doubs au titre de la Dotation aux Projets Territoriaux 2011.

Financeurs	Montant sollicité (en € HT)	Taux
CRFC	10 854	15 %
CG25	21 708	30 %
CAGB	39 798	55 %
TOTAL	72 360	100 %

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire, l'aire d'accueil de camping-cars située sur la commune de Nancray, localisée sur le parking du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises,
- valide le plan de financement correspondant et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions de la part du Département du Doubs et de la Région Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ces marchés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

REU 12 OCT 2010

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président délégué,
Gabriel BAULIEU

ANNEXE
Plans de situation de l'aire d'accueil de camping-cars de Nancray

